

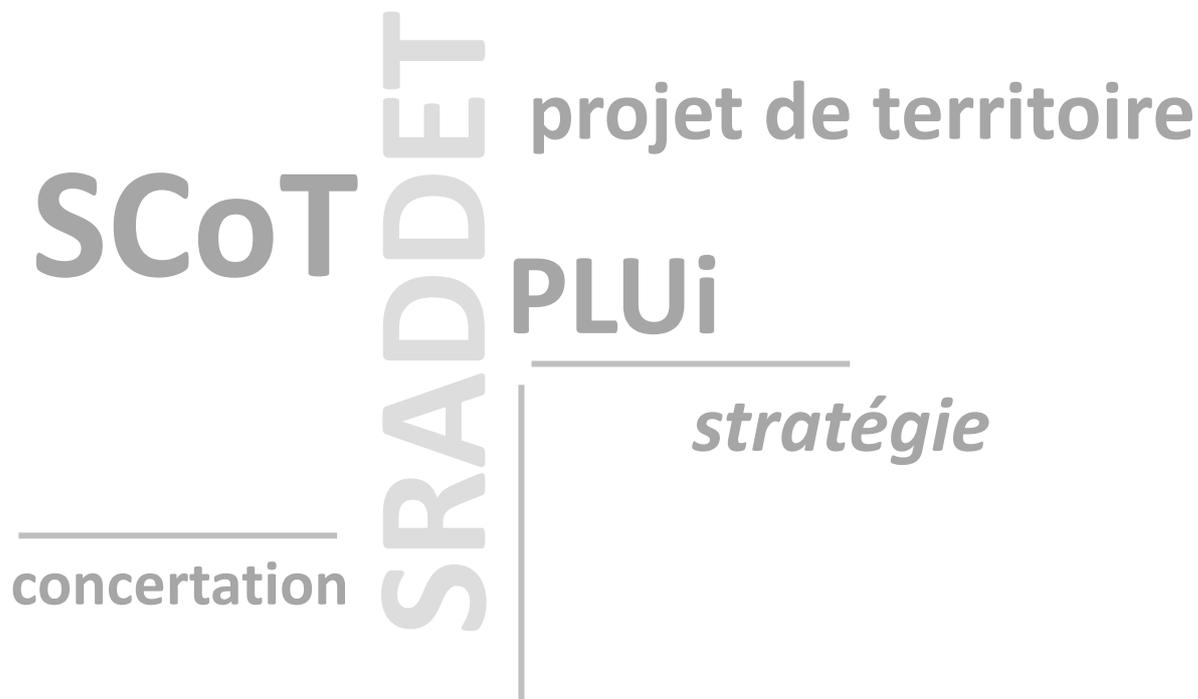
Club technique régional
des SCoT

en région
Centre – Val de Loire

jeudi 22 février
2018

François Duval

Inspecteur Général
de l'administration du
développement durable



pour

Quelles évolutions ?

**les schémas de cohérence
territoriale**

Les SCoT doivent-ils se remettre en cause



- le positionnement des SCoT, entre PLUi et SRADDET, est remis en question
- le SCoT a de plus en plus de mal à assumer sa dimension "projet de territoire"
 - lourdeur et complexité des démarches d'élaboration de SCoT
 - injonctions réglementaires multiples
- les SCoT sont souvent incantatoires et peu suivis d'effets
- les SCoT sont des documents lourds, répétitifs, peu lisibles et peu appropriables
- la gouvernance des SCoT est incertaine
- la société civile reste très en retrait des SCoT

Introduction

Les SCoT
ont apporté
une
contribution
essentielle
à la
planification
et au
projet
de territoire

Ce sont ...

- des scènes indispensables de dialogue interterritorial à une échelle large
- des lieux d'articulation des différentes politiques publiques et d'intégration des problématiques contemporaines
- des espaces propices aux approches prospectives et stratégiques, à 20 ou 30 ans et à des échelles larges

Introduction

La nouvelle
donne
institutionnelle
est-elle
une
opportunité
pour les
SCoT



- les PLUi vont "réindexer" la gouvernance des SCoT et redonner du sens à la notion de cohérence
- la nécessaire articulation SRADDET - territoires passe par les SCoT et les inter-SCoT qui peuvent devenir les territoires de dialogue avec les régions

Propositions

6

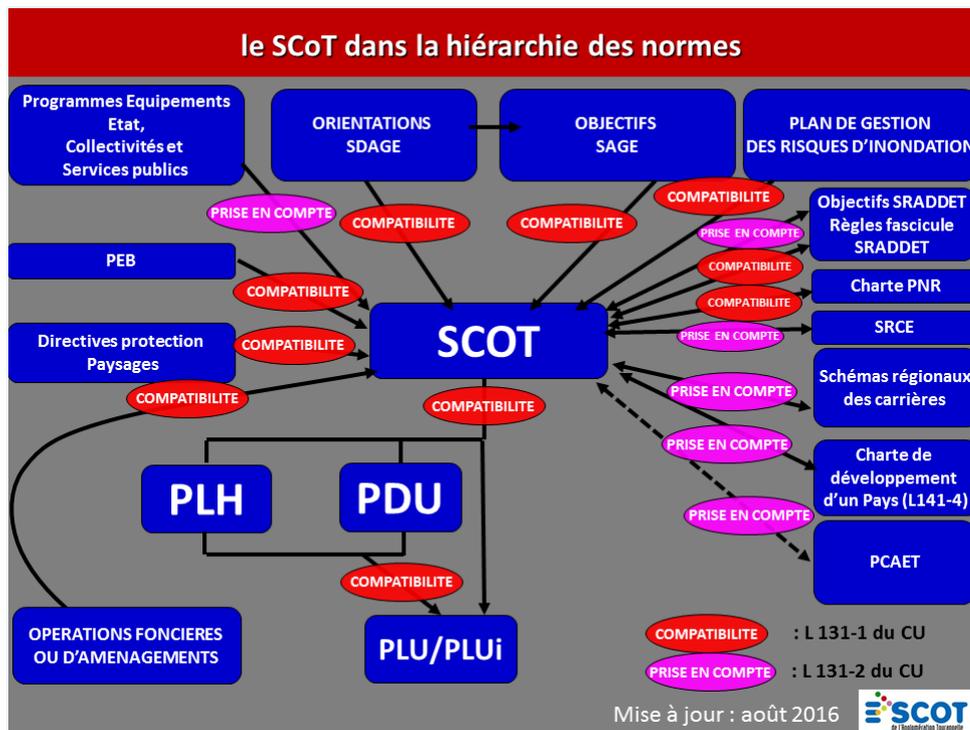
propositions
dans un
premier temps
à droit
constant,
pour
redonner du
sens au
dispositif

- Redonner aux SCoT leur dimension "projet (stratégique) de territoire"
- Repenser l'architecture de la planification SCoT - SRADDET - PLUi
- Adosser les SCoT aux politiques contractuelles
- Renforcer la gouvernance des SCoT
- Repenser le mode d'association de la société civile aux SCoT
- Rénover le dialogue entre l'État et les collectivités en matière de planification

Constat 1

Le SCoT
un
projet
de
territoire

- les normes ont pris le pas sur le contenu
 - un SCoT de plus en plus technique
 - difficilement maîtrisable par les élus

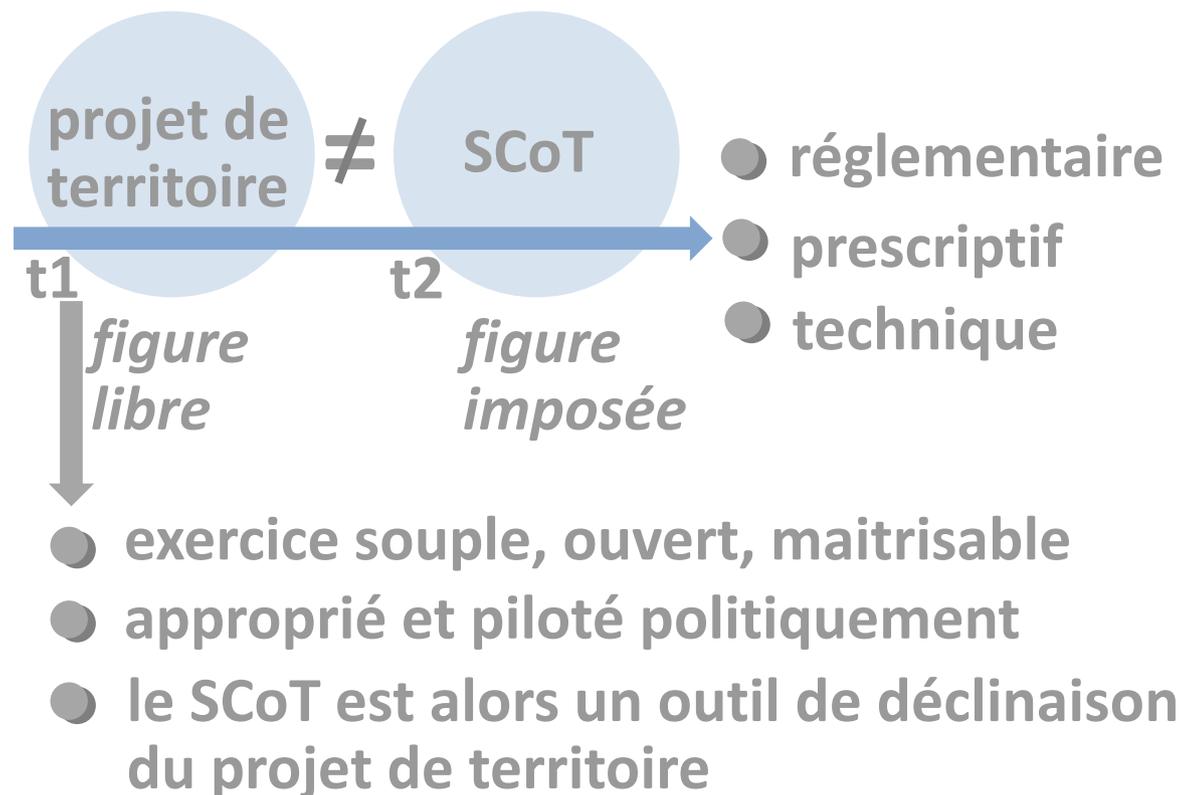


Constat

1

Le SCoT un projet de territoire

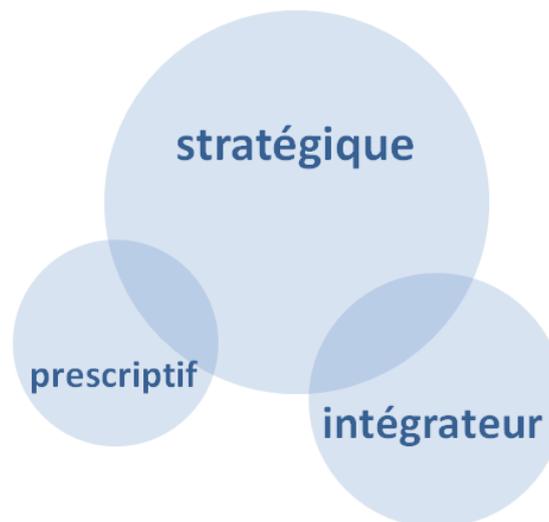
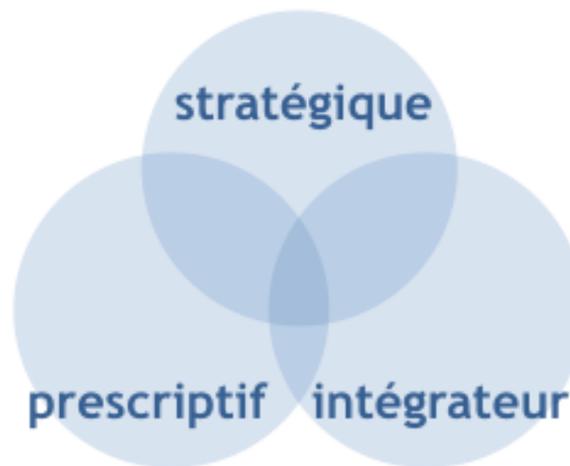
- des réponses correctives - deux démarches distinctes



Proposition 1

Le SCoT un projet de territoire

- trouver le juste équilibre

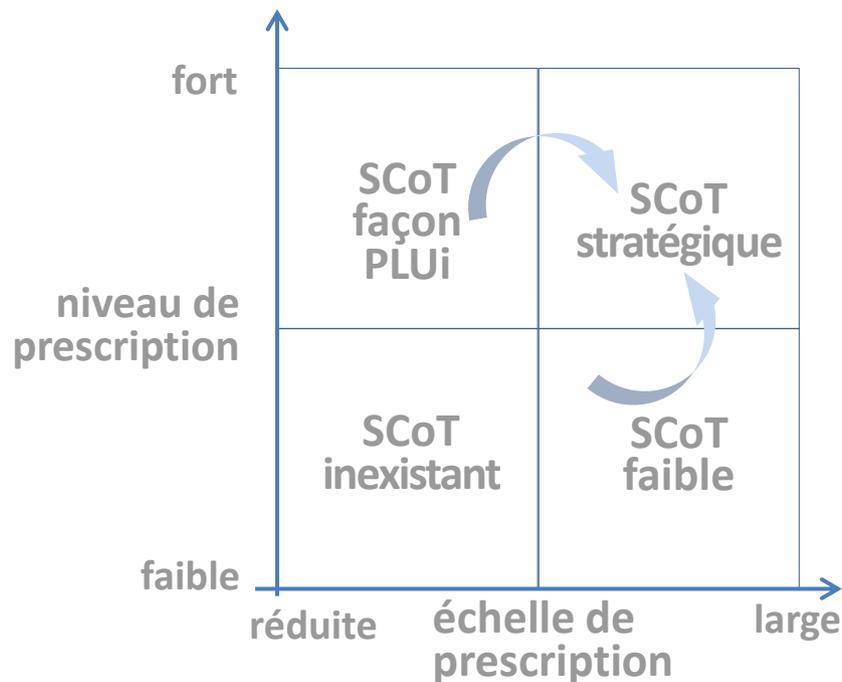


- faire de la dimension stratégique le moteur de la démarche

Proposition 1

Le SCoT un projet de territoire

- trouver le juste équilibre



- *Cibler la vocation prescriptive du SCoT sur les thématiques relevant clairement de son échelle*

Proposition 1

Le SCoT un projet de territoire

- l'obligation de traiter exhaustivement un nombre (14) important de thématiques fait que les problématiques majeures propres aux territoires ne ressortent pas

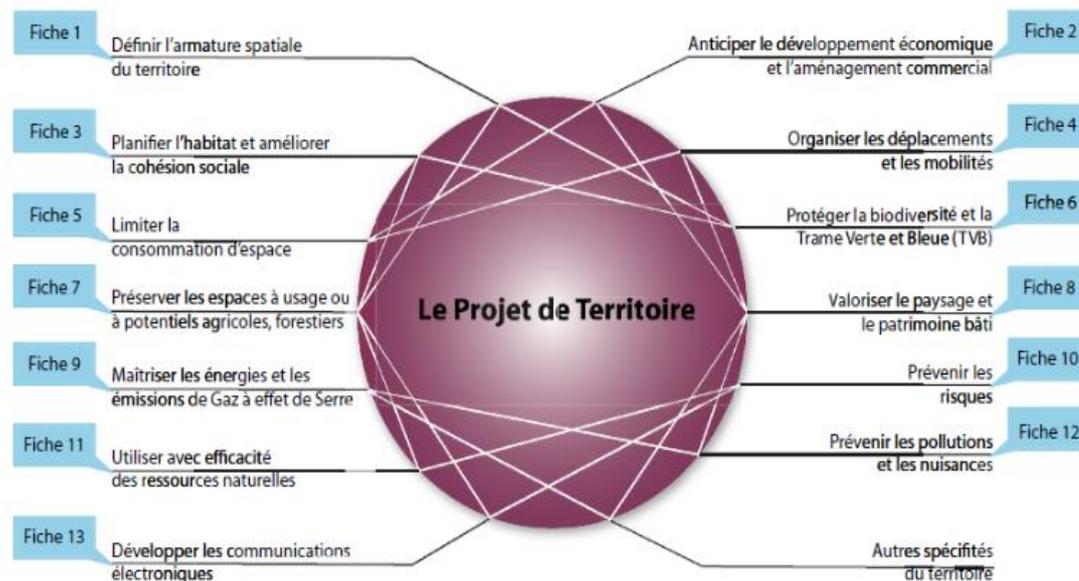


Figure 9 : Les thèmes à aborder dans le projet de territoire.

- ***Nouvelle version du guide SCoT promouvant une logique de projet de territoire afin de permettre une élaboration centrée sur les enjeux essentiels***

Proposition 1

Le SCoT un projet de territoire

- *Encourager la définition d'un projet de territoire traitant des principales questions qui se posent sur son périmètre, exprimées autour du tronc commun suivant ...*
- la préservation
 - qualité des paysages et des milieux naturels
 - équilibre espaces urbains, espaces agricoles et espaces naturels, (utilisation économe des sols)
- la hiérarchie et l'organisation des polarités urbaines (habitat, activités économiques, équipements et services)
- la facilité d'accès aux différentes formes de mobilité dans une logique de maîtrise de la circulation automobile

Proposition 1

Le SCoT un projet de territoire

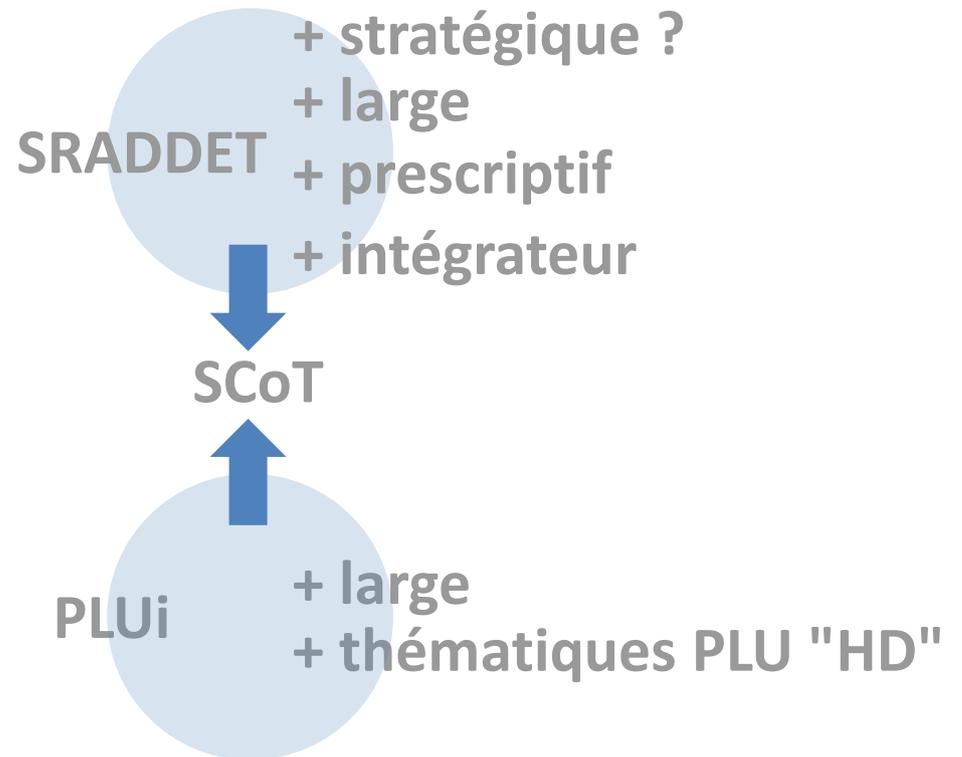
Une nouvelle présentation en deux volets

- rapport principal (dimension stratégique)
 - justification des choix retenus (scénarios alternatifs envisagés),
 - PADD (le projet retenu)
 - DOO (mise en œuvre - dispositifs nécessaires à la conduite partenariale et concertée du projet)
- rapport complémentaire (dimension technique)
 - analyse du territoire (diagnostic, état initial de l'environnement, consommation foncière)
 - exposé des itérations entre choix d'urbanisation et enjeux de préservation (évaluation environnementale)
 - articulation du projet de territoire avec les autres documents, plans et programmes

Constat 2

Le SCoT
document
pivot
entre
SRADDET
et
PLUi

- "le SCoT "pris en tenaille"



une situation qui impose subsidiarité -
complémentarité

Proposition 2

Le SCoT
document
pivot
entre
SRADDET
et
PLUi

- ***Créer les conditions du dialogue entre les territoires et les Régions pour une élaboration itérative du SRADDET***
 - SCoT – inter SCoT des territoires de dialogue, à une échelle socio-économique pertinente
- Promouvoir à cette échelle la coopération entre SCoT (introduire la notion d'obligation de coopération)
- Susciter une généralisation d'inter-SCoT sur des périmètres cohérents, point d'appui pour la définition progressive de SCoT élargis à l'échelle croissante des bassins de vie, d'emploi, de mobilité et de chalandise.

Proposition 3

Une capacité
renforcée
du SCoT
à peser
sur
l'organisation
du territoire

- *adosser les SCoT aux politiques contractuelles, régionales, nationales ou européennes qui recoupent un certain nombre des thématiques portées par les SCoT*
- participer ainsi à la déclinaison territoriale du SCoT
- contribuer à l'implication des élus (plus facilement mobilisables sur les exercices contractuels) et au renforcement de l'ingénierie des SCoT en élargissant leur champ d'intervention

Proposition 4

Une
diversification
des
compétences
des syndicats
mixtes SCoT
pour en
renforcer la
gouvernance

- une gouvernance reposant souvent sur un petit nombre d'élus très investis
- des structures techniques de pilotage et de gestion, petitement dimensionnées et fragiles
- *adosser le SCoT à une structure dotée de compétences opérationnelles pour une déclinaison plus sûre de ses orientations*
- mutualiser ainsi les ressources et les compétences (syndicat mixte SCoT – transport / SCoT [ou inter-SCoT] pôles métropolitains)

Proposition 5

Un SCoT plus ouvert sur la société civile

- une tradition de discrétion qui fait que les SCoT sont peu identifiés par la population
- des questions soulevées éloignées des préoccupations des citoyens
- des acteurs économiques très peu associés
- des modalités de concertation définies à l'amont de la procédure qui n'évoluent pas pour éviter tout risque contentieux
- *encourager la participation des acteurs clés du territoire*
- *asseoir le dialogue sur les enjeux locaux*
- *fonder les démarches de concertation sur des scénarios alternatifs*
- *faire en sorte que les modalités de concertation soient moins contraintes et plus souples*

Proposition 6

Un dialogue plus ouvert entre l'État et les collectivités en matière de planification

- la qualité du dialogue entre les services de l'État et les SCoT est un souci partagé par les deux parties
- les "porter à connaissance" de l'État restent à ce jour des documents très techniques, longs et sectoriels difficilement appropriables
- des notes d'enjeux de l'Etat sont souvent adressées aux SCoT après le "porter à connaissance" alors même qu'elles devraient l'accompagner pour en donner le sens
- ***Rénover le dialogue État - collectivités par la production de "porter à connaissance" appropriables, articulés aux enjeux du territoire et élaborés de manière transversale, mettre en œuvre des démarches accompagnantes vis-à-vis des collectivités***

place
au
■ débat